



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/200
17 novembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DES TRANSPORTS PAR CHEMIN
DE FER SUR SA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION
(21-23 octobre 2003)**

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>
Participation	1
Adoption de l'ordre du jour	2
Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail	3 – 6
a) Commission économique pour l'Europe.....	3
b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité.....	4 – 6
i) Recensement sur le trafic ferroviaire (lignes E) en 2005	6
ii) Coopération avec le groupe des chemins de fer de la CEMT	7 – 8
Organisation de parcours de démonstration de trains entiers de conteneurs sur les liaisons de transport euro-asiatiques.....	9 – 10
Étude de la situation des chemins de fer dans les pays membres	11 – 13
Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation	14 – 15

TABLE DES MATIÈRES (*suite*)

	<u>Paragraphes</u>
Productivité des transports ferroviaires	16 – 17
Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international	18 – 21
a) Suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international	18 – 20
b) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)	21
Rôle des chemins de fer dans la promotion du transport combiné	22 – 23
Harmonisation des conditions entre régimes juridiques de transport ferroviaire différents	24 – 25
Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)	26 – 31
a) Situation concernant l'application de l'AGC	26 – 27
b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC	28
c) Activité de collecte de données sur le réseau AGC	29 – 30
d) Dispositions concernant la sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur	31
Projet de chemin de fer transeuropéen (TER).....	32
Activités de recherche dans le domaine des transports ferroviaires	33
Sécurité dans les transports ferroviaires: techniques d'évaluation des risques.....	34
Utilisation du système de localisation universel (GPS) dans le secteur ferroviaire	35
Application de l'heure d'été	36
Projet de programme de travail pour la période 2004-2008	37
Questions diverses	38 – 39
Élection du bureau des sessions du Groupe de travail en 2004 et 2005	40
Adoption du rapport.....	41 – 42
Annexe: Programme de travail pour la période 2004-2005	

RAPPORT¹

PARTICIPATION

1. Le Groupe de travail des transports par chemin de fer a tenu sa cinquante-septième session du 21 au 23 octobre 2003. M. G. Szabo (Hongrie) assurait la présidence de la session. Des représentants des États membres suivants de la CEE ont participé à la réunion: Allemagne, Autriche, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, Hongrie, Italie, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Suisse et Turquie. La Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) étaient représentées. Un représentant de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et un représentant du projet de chemin de fer transeuropéen (TER) de la CEE étaient aussi présents. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Union internationale des chemins de fer (UIC) et Fédération européenne des ouvriers du transport (ETF). Sur l'invitation du secrétariat, un représentant de l'Entreprise commune Galileo de la CE a aussi pris part à la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Document: TRANS/SC.2/199.

2. L'ordre du jour provisoire (TRANS/SC.2/199) a été modifié pour y ajouter le point 9 bis – Harmonisation des conditions des différents régimes juridiques de transport ferroviaire, puis adopté avec cette modification.

ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

Document: E/2003/37-E/ECE/1406.

3. Le Groupe de travail a été informé des décisions prises par la Commission à sa cinquante-huitième session (Genève, 4-6 mars 2003), sur des questions telles que la réforme de la CEE, les grandes orientations de l'activité de la CEE, l'assistance technique fournie par la CEE et la coopération et la coordination avec les autres organisations.

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Document: ECE/TRANS/152.

4. Le Groupe de travail a été informé des travaux de la soixante-cinquième session du Comité des transports intérieurs (18-20 février 2003) et des discussions que celui-ci avait eues

¹ Les passages soulignés correspondent aux décisions prises en session et adoptées par le Groupe de travail.

dans la mesure où elles se rapportaient à des domaines intéressant le Groupe de travail (ECE/TRANS/152, par. 69 à 80).

i) Sécurité et sûreté dans les transports ferroviaires

Document: TRANS/SC.2/2003/19.

5. Le Groupe de travail a rappelé que, conformément à la demande du Comité des transports intérieurs à sa soixante-quatrième session, qui avait invité ses organes subsidiaires i) à définir les concepts respectifs de «sûreté» et de «sécurité» et ii) à faire une liste des questions pratiques à prendre en compte à cet égard, il poursuivrait ses travaux sur les questions de sécurité et de sûreté. Il a remercié l'Union internationale des chemins de fer (UICF) des informations données sur les travaux accomplis par celle-ci dans le domaine du transport et de la sûreté. Il a noté en outre que les implications pratiques de ces deux concepts n'avaient pas encore été clairement définies, malgré les travaux exclusivement menés par certaines organisations internationales sur les questions de sûreté et de sécurité. Il a donc réaffirmé qu'il était nécessaire de garder à l'esprit la distinction entre les notions de sûreté et de sécurité dans les transports ferroviaires et décidé de continuer à suivre les travaux se rapportant à ces deux aspects. Il a demandé à cette fin à l'UIC, à la Conférence européenne des Ministres des transports (CEMT) et à l'Union européenne (UE) d'informer le Groupe de travail à ses prochaines sessions sur leurs activités qui ont trait à la sécurité et à la sûreté dans les transports ferroviaires.

ii) Recensement du trafic ferroviaire (lignes E) en 2005

6. Le Groupe de travail a pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des résultats des travaux de la Réunion spéciale sur le recensement du trafic sur les lignes ferroviaires E de 2005 et des recommandations à l'intention des gouvernements adoptées par le Groupe de travail des statistiques des transports de la CEE. Il a été informé que les recommandations sur le recensement sont disponibles sur le site Web de la CEE à l'adresse <http://www.unece.org/trans/main/wp6/wp6.html>. Il a discuté des méthodes, des mécanismes de réponse, du domaine d'application, de la portée et des objectifs du recensement qui couvrira les lignes E de l'AGC en Europe. Notant qu'une quantité importante de données sur l'activité des chemins de fer sont recueillies par divers organismes internationaux, en particulier par l'IUC et par l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD), le Groupe de travail a invité l'IUC et l'OSJD à communiquer au secrétariat des informations détaillées sur leurs activités de collecte de données d'ici le 1^{er} janvier 2004. Il a aussi demandé au Comité des transports intérieurs de prier le Groupe de travail des statistiques des transports d'examiner de près tous les aspects de l'utilisation des données provenant du recensement, ainsi que le rapport coût/avantage du recensement, pour que celui-ci puisse être effectué de manière efficace et permette une comparaison valable avec les résultats du recensement du trafic sur les routes E.

COOPÉRATION AVEC LE GROUPE DES CHEMINS DE FER DE LA CEMT

Document: TRANS/SC.2/2003/18.

7. Le Groupe de travail a été informé que, pour cause de restriction budgétaire, le nombre de ses sessions annuelles avait été réduit au cours de la prochaine période biennale. Certaines délégations ont demandé à savoir pour quelle raison le Groupe de travail des transports par

chemin de fer et le Groupe de travail des transports combinés avaient été choisis pour cette réduction, et elles ont demandé au secrétariat de veiller, lors de la planification du prochain budget biennal, à ce que des crédits suffisants soient prévus pour permettre la tenue d'une session annuelle du Groupe de travail des transports par chemin de fer.

8. En introduction au débat sur la coopération avec le Groupe des chemins de fer de la CEMT, il a été rappelé au Groupe de travail que les Ministres de la CEMT étaient parvenus à un accord à l'occasion de la cinquantième réunion du Conseil des ministres de la CEMT. Cet accord avait trait à la nécessité de resserrer la coopération entre les organes respectifs de la CEMT et de la CEE s'occupant du transport ferroviaire. Le Groupe de travail, après un débat approfondi sur la proposition du secrétariat de ces deux organisations sur le resserrement de la collaboration, a décidé ce qui suit:

- La réunion commune du Groupe des chemins de fer de la CEMT et du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE sera organisée en tant que réunion jumelée sous l'égide de la CEE en 2004 à Genève et de la CEMT en 2005 à Paris;
- Ces modalités seront appliquées à titre expérimental pendant deux ans (2004 et 2005), et les enseignements à tirer seront analysés par les deux groupes ultérieurement;
- Cette décision sera notifiée au Comité des suppléants de la CEMT, au Groupe des chemins de fer de la CEMT et au Comité des transports intérieurs de la CEE;
- Les deux secrétariats, en collaboration avec les présidents des deux groupes respectifs, fixeront les modalités organisationnelles de la réunion, sa durée et ses dates et en informeront les gouvernements des pays membres.

ORGANISATION DE PARCOURS DE DÉMONSTRATION DE TRAINS ENTIERS DE CONTENEURS SUR LES LIAISONS DE TRANSPORT EURO-ASIATIQUES

Documents: TRANS/WP.5/2003/3-TRANS/SC.2/2003/3, TRANS/WP.5/2003/4-TRANS/SC.2/2003/4, TRANS/WP.5/2003/5- TRANS/SC.2/2003/5; TRANS/SC.2/2003/20; TRANS/WP.5/2001/14.

9. Le Groupe de travail a pris note des informations données par la Fédération de Russie, la Turquie et la Roumanie sur les enseignements tirés de parcours de démonstration de trains entiers transitant par leur territoire respectif. Le Groupe de travail a aussi pris note des informations détaillées données sur l'activité menée par l'OSJD pour promouvoir les couloirs de transport ferroviaire euro-asiatiques et sur les activités connexes. Le représentant de l'UIC a informé le Groupe de travail de l'évolution du projet UIC de couloir intercontinental «NEW» destiné à relier l'Amérique du Nord-Est, l'Europe du Nord, la Fédération de Russie, le Kazakhstan et la Chine/l'Extrême-Orient.

10. Le Groupe de travail a demandé aux représentants de la Fédération de Russie, de la Roumanie et de la Turquie de l'informer, à sa prochaine session, des résultats obtenus avec les parcours de démonstration de trains entiers et les autres activités de promotion des couloirs euro-asiatiques. Il a en outre demandé au représentant de l'OSJD de lui communiquer

à sa prochaine session des renseignements sur la mise en place d'une base de données sur les transports ferroviaires pour tous les couloirs ferroviaires de l'OSJD ainsi que sur les autres activités connexes.

ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES

Documents: TRANS/SC.2/2003/6 et Add.1 à 4; document informel n° 4.

11. Le Groupe de travail a pris note des informations sur la situation des chemins de fer dans les pays membres communiquées par le Bélarus, les États-Unis d'Amérique, la Finlande, la Hongrie, la Lituanie, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie et la Suède, ainsi que des informations sur les tendances à long terme du trafic ferroviaire de voyageurs et de marchandises présentées par le représentant de l'UIC. Il a observé que les tendances en ce qui concerne le transport ferroviaire de marchandises et de voyageurs avaient été divergentes d'un pays à un autre au cours des dernières années, certains pays signalant une croissance marquée alors que dans d'autres la croissance était plus lente, voire stagnante. Il a constaté toutefois que dans presque tous les pays communiquant des informations sur les tendances futures, on s'attendait à une croissance plus vigoureuse du transport de marchandises et de voyageurs. Compte tenu de la restructuration du secteur ferroviaire en cours dans un certain nombre de pays, le Groupe de travail a noté qu'il était de plus en plus important d'analyser les divers aspects en cause et les résultats déjà obtenus par les pays dans lesquels la gestion de l'infrastructure et l'exploitation des services de transport avaient été séparées plus tôt.

12. À cette fin, le Groupe de travail a demandé aux gouvernements de lui fournir, pour sa session de 2005, des renseignements sur les points suivants:

a) Données sur l'évolution passée et future du trafic voyageurs et du trafic marchandises;

b) Évolution faisant suite à la réorganisation du secteur ferroviaire, en particulier formation de nouvelles entreprises ferroviaires;

c) Investissement dans i) l'infrastructure ferroviaire et ii) le matériel roulant.

13. Le Groupe de travail a aussi rappelé la décision qu'il avait prise à sa cinquante-sixième session de recueillir auprès des gouvernements membres, de la CEE, de l'UIC et de l'OSJD, pour sa session de 2004, des informations sur a) la sécurité dans les transports ferroviaires; b) les questions environnementales liées à l'exploitation ferroviaire; c) l'introduction de nouvelles technologies de transport et l'application de techniques modernes dans l'exploitation ferroviaire, en particulier en ce qui concerne l'interface entre le transport ferroviaire et les autres modes de transport.

DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

Document: TRANS/SC.2/2003/7.

14. Le Groupe de travail a pris note du rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la Directive 2001/14/CE concernant la répartition des capacités d'infrastructure

ferroviaire et la tarification de l'infrastructure ferroviaire. Il a examiné les informations communiquées sur les progrès de l'application de la Directive dans les États membres de l'UE et a noté qu'une équipe spéciale composée de représentants de huit États membres de l'UE avait entrepris (de décembre 2001 à avril 2002) de déterminer les meilleures pratiques en ce qui concerne la mise en œuvre des dispositions relatives à la tarification de l'infrastructure, dont pourraient s'inspirer les États membres qui n'appliquaient pas encore la Directive. Le Groupe de travail a prié le secrétariat de demander à la Commission européenne de lui communiquer le rapport de l'équipe spéciale précitée, pour qu'il puisse être à la disposition du Groupe de travail à sa prochaine session.

15. En outre, le Groupe de travail a prié le secrétariat, en coopération avec la DGTREN de la CE, de continuer à recueillir des informations sur les progrès réalisés dans l'application de la Directive 2001/14/CE, et de faire rapport à ce sujet à la prochaine session.

PRODUCTIVITÉ DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

Documents: TRANS/SC.2/2003/8 et Add.1; document informel n° 7.

16. Le Groupe de travail a examiné les réponses au questionnaire du secrétariat sur les indicateurs qualitatifs de productivité dans les chemins de fer. Il a noté qu'un certain nombre de pays membres avait fourni les données demandées et que, malgré certaines disparités rendant plus difficiles les comparaisons internationales, les données disponibles fournissaient dans une certaine mesure un indicateur utile de l'efficacité des chemins de fer dans les pays membres. Il a souligné l'importance de poursuivre les travaux de recherche sur des indicateurs qualitatifs de productivité simples et faciles à interpréter, qui désormais devraient permettre de distinguer entre la productivité de l'infrastructure ferroviaire et celle de l'exploitation ferroviaire.

17. Le Groupe de travail a jugé que l'utilité des données pour les comparaisons internationales pourrait être encore améliorée par un affinement des définitions des indicateurs retenus. À cette fin, il a demandé au secrétariat d'organiser une réunion informelle spéciale, en collaboration avec l'UIC, le Bureau central du projet TER, les représentants de la CE et d'autres parties intéressées, et de l'informer des résultats de cette réunion à la prochaine session. L'objet de cette réunion serait de déterminer, parmi les indicateurs qualitatifs utilisés pour la collecte de données sur la productivité, ceux qui pourraient être utilisés pour une analyse comparative future de la productivité du secteur ferroviaire à l'échelon européen. Il a en outre demandé au secrétariat d'établir et diffuser une version révisée du questionnaire et il a prié les gouvernements des pays membres qui ne l'avaient pas encore fait de répondre au questionnaire sur la productivité ferroviaire dans le transport de voyageurs et de marchandises en fournissant des données pour 2003.

FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

- a) Suivi des progrès accomplis en ce qui concerne la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Document: TRANS/SC.2/2003/9.

18. Le Groupe de travail a pris note des résultats du troisième exercice annuel de surveillance des délais de franchissement des frontières dans le transport ferroviaire international à certaines gares frontière. Il a souligné que l'objet de cet exercice ne devrait pas seulement être de mettre au point des solutions pour abrégé ou éliminer les retards excessifs causés en pratique par les formalités de passage des frontières, mais aussi de rechercher les moyens de raccourcir les temps d'arrêt prévus pour l'accomplissement des formalités. Il a en outre insisté sur l'importance de la collecte de renseignements sur cette question pour les travaux de la CEMT et de l'OSJD qui s'y rapportaient. Le Groupe de travail a demandé au Comité des transports intérieurs de demander une nouvelle fois aux pays membres de faire tout leur possible pour appliquer la résolution n° 248 (1999) du Comité, qui demande une réduction du temps d'arrêt aux frontières des trains-navettes en circulation internationale, qui devrait être limité à une durée totale aux gares frontière de 60 minutes (à savoir 30 minutes pour chacun des pays limitrophes). Le Groupe de travail a aussi demandé au secrétariat de rédiger un rapport résumant les résultats de la collecte de données à ce sujet et de demander aux pays concernés de fournir des informations en retour. Il a aussi prié les gouvernements de tous les pays membres de communiquer des renseignements sur la réduction des temps d'arrêt réels et sur la mesure dans laquelle la résolution n° 248 du Comité des transports intérieurs était appliquée à toutes les gares frontière des lignes AGC situées sur leur territoire.

19. Le Groupe de travail a noté que la sixième réunion intergouvernementale de représentants des autorités de surveillance des frontières, des douanes, des compagnies ferroviaires et d'autres services officiels des pays membres de l'OSJD avait eu lieu du 21 au 23 octobre 2003. Il a aussi noté que la réunion avait adopté une déclaration qui, entre autres, demandait que soit organisée une réunion internationale sur les questions de la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international en 2005 sous les auspices de la CEE. Cette réunion aurait aussi une incidence sur le développement ultérieur des liaisons ferroviaires euro-asiatiques.

20. Rappelant la décision qu'il avait prise à sa cinquante-sixième session sur la nécessité de réunir une réunion internationale de ce type pour traiter des questions de facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire avec la participation de toutes les autorités intéressées (exploitants ferroviaires, douanes, police et autres services officiels), le Groupe de travail a souligné qu'une telle réunion devrait être sérieusement préparée et soigneusement planifiée. À titre de première étape de la planification d'une telle réunion, il a demandé à l'OSJD de communiquer au secrétariat les conclusions de la sixième réunion intergouvernementale de représentants des autorités frontalières, douanières, ferroviaires et autres services officiels des pays membres de l'OSJD.

b) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

21. Le Groupe de travail a pris note du rapport du secrétariat sur les progrès des travaux du Groupe de travail spécial SECI de la réduction des temps d'arrêt aux frontières des trains-navettes, et il a demandé au secrétariat de faire rapport sur cette question à sa prochaine session également.

RÔLE DES CHEMINS DE FER DANS LA PROMOTION DU TRANSPORT COMBINÉ

Documents: TRANS/SC.2/2003/10, TRANS/SC.2/2003/11 et Add.1; document informel n° 6.

22. Le Groupe de travail a pris note du rapport de la Communauté européenne sur le stade de mise en œuvre de la Directive 2001/16/CE sur l'interopérabilité du réseau ferroviaire transeuropéen classique. Il a pris note en outre des rapports présentés par le Bélarus, la Finlande, la Hongrie, la Lituanie, la Slovaquie, la Slovénie et le Royaume-Uni sur les services de qualité qui étaient mis à la disposition des exploitants de transport combiné par les entreprises de chemins de fer, et du rapport de la déléguée de la Roumanie sur le développement du transport combiné dans son pays.

23. Soulignant également l'importance des spécifications techniques CE d'interopérabilité des chemins de fer classiques, dont l'adoption était prévue pour le printemps 2004, pour les pays non membres de l'UE, le Groupe de travail a invité la Commission européenne à l'informer à sa prochaine session du degré de mise en application de la Directive 2001/16/CE.

HARMONISATION DES CONDITIONS ENTRE RÉGIMES JURIDIQUES DE TRANSPORT FERROVIAIRE DIFFÉRENTS

Document: Document informel n° 3.

24. Le Groupe de travail a aussi pris note des travaux accomplis par l'OTIF et l'OSJD sur l'harmonisation des conditions entre régimes juridiques de transport ferroviaire différents. Insistant sur l'importance de ces travaux dans le cadre des efforts pour une harmonisation plus complète entre régimes juridiques ferroviaires différents, le Groupe de travail a demandé à l'OTIF et à l'OSJD de faire rapport sur leurs activités à sa prochaine session. Il a en outre décidé d'examiner les aspects relatifs à l'interopérabilité sous le nouveau point de l'ordre du jour: «Interopérabilité et harmonisation des conditions entre régimes juridiques de transport ferroviaire différents» à ses prochaines sessions.

25. Le Groupe de travail a aussi pris note des informations données par le représentant de l'OTIF concernant la Conférence sur le droit international des chemins de fer (21 et 22 octobre 2003, Kiev) organisée en coopération par la Communauté européenne (CE) et le Gouvernement de l'Ukraine. L'objectif de la Conférence était de promouvoir le transport ferroviaire international dans les cas où il était soumis à deux régimes juridiques ferroviaires différents. En outre, le Groupe de travail a été informé que l'Ukraine deviendrait le quarante-deuxième pays membre de l'OTIF. En ce qui concerne l'adhésion de la CE à la COTIF, elle devrait prendre effet en 2005, ainsi que l'adhésion de celle-ci au Protocole de la Convention

sur l'acquisition et le financement du matériel roulant et de l'équipement mobile ferroviaires, en cours d'élaboration par l'OTIF en coopération avec UNIDROIT.

ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

26. Le Groupe de travail a rappelé la décision F (43) adoptée lors de la quarante-troisième session de la Commission, qui invitait «les gouvernements des pays membres de la CEE à envisager de prendre toutes les mesures nécessaires pour devenir Parties à l'AGC» (E/1988/36-E/ECE/1170, chap. IV). Il a noté que les 24 pays suivants étaient aujourd'hui Parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie et Ukraine.

27. Le Groupe de travail a pris note de la situation relative à l'application de l'AGC dans les pays membres et il a invité les gouvernements qui n'avaient pas encore adhéré à l'Accord à étudier la possibilité de le faire.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Document: TRANS/SC.2/2003/12.

28. Le Groupe de travail a pris note des amendements présentés par la République de Moldova et des propositions d'amendements de l'Autriche et de la Slovaquie; il a approuvé, avec ses amendements, la version actualisée de l'annexe I de l'AGC (TRANS/SC.2/2003/12), et il a prié le secrétariat de présenter une version mise à jour de l'Accord.

c) Activité de collecte de données sur le réseau AGC

Document: TRANS/SC.2/2003/13.

29. Le Groupe de travail a pris note des données sur le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 2000 et, après avoir souligné l'utilité potentielle de celles-ci pour la planification des transports et à d'autres fins semblables, il a demandé aux gouvernements qui ne l'auraient pas encore fait de communiquer pour la prochaine session des données sur le trafic total de trains de voyageurs, de trains de marchandises et de trains de service sur le réseau AGC sur leur territoire en 2000. Il a aussi prié le secrétariat d'établir pour la prochaine session un document récapitulatif sur le trafic total sur le réseau AGC en 2000 pour tous les pays ayant communiqué des données.

30. Rappelant en outre la résolution CEE n° 66, révision 2, intitulée: Recommandation concernant le système de gares de triage de grande importance européenne (TRANS/SC.2/165/Rev.2), qui prévoit notamment que la question de l'application de la recommandation devra être inscrite périodiquement à l'ordre du jour du Groupe de travail des transports par chemin de fer, le Groupe de travail a décidé d'inclure cette question à l'ordre du jour de sa session de 2005. À cette fin, il a prié le secrétariat de diffuser la résolution n° 66,

révision 2, auprès de tous les États membres, y compris les États membres du Caucase et de l'Asie centrale, dont le réseau ferroviaire n'était pas inclus dans l'AGC à la date d'adoption de la résolution, et dont les gares de triage, par conséquent, n'étaient pas énumérées à l'annexe 1 de la résolution.

d) Dispositions concernant la sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur

Document: TRANS/AC.9/8.

31. Le Groupe de travail a pris note du rapport intérimaire du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels ferroviaires et insisté sur l'importance qu'il y avait à ce que les recommandations sur la sécurité dans les tunnels ferroviaires soient présentées dans les délais voulus. Notant que le Groupe multidisciplinaire devait mettre la dernière main à ses recommandations et les soumettre à la session de 2004 du Comité des transports intérieurs, le Comité a décidé de s'abstenir d'examiner cette question à sa prochaine session.

PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Document: TRANS/SC.2/2003/14.

32. Le Groupe de travail a pris note du rapport annuel sur le projet TER présenté par le directeur de projet CEE/TER. Il a demandé à être tenu également informé de l'évolution de cette question à sa prochaine session.

ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

33. Le Groupe de travail a pris note des renseignements sur les activités de recherche dans le domaine des transports par chemin de fer communiqués par les gouvernements membres et par l'UIC, ainsi que des informations fournies sur le programme de recherche sur les chemins de fer de la Commission européenne et les travaux connexes du Conseil consultatif pour la recherche ferroviaire européenne (ERRAC). Il a noté qu'une part considérable des activités de recherche relatives aux chemins de fer restait axée sur les aspects techniques et technologiques de l'exploitation ferroviaire, y compris les nouvelles technologies, les aspects environnementaux, la sécurité, etc. Il a suggéré que dans la recherche future on s'intéresse également à l'étude des conséquences et des effets de la restructuration, de la privatisation et des autres mutations organisationnelles et gestionnelles dans ce secteur. Le Groupe de travail a invité les gouvernements membres et les organisations internationales à faire rapport à nouveau sur les activités de recherche dans le domaine des transports par chemin de fer à sa session de 2005.

SÉCURITÉ DANS LES TRANSPORTS FERROVIAIRES: TECHNIQUES D'ÉVALUATION DES RISQUES

34. Le Groupe de travail a examiné les informations sur les techniques d'évaluation des risques communiquées par les gouvernements membres. Il a noté que l'élaboration d'une méthodologie efficace pour les techniques d'évaluation des risques représentait une contribution importante à l'amélioration de la sécurité dans les transports ferroviaires, qui, elle-même, était un facteur clef de la qualité du service dans ces transports. Compte tenu de l'importance

de ces considérations, le Groupe de travail a prié le secrétariat de recueillir cette information auprès des gouvernements pour la session de 2005 également.

UTILISATION DU SYSTÈME DE LOCALISATION UNIVERSEL (GPS) DANS LE SECTEUR FERROVIAIRE

35. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction la présentation du système de navigation par satellite Galileo faite par le représentant de l'Entreprise commune Galileo (Commission européenne). Il a pris note des informations détaillées données sur les divers aspects de l'élaboration de ce système, et en particulier les possibilités d'application éventuelle de Galileo dans le secteur ferroviaire. Le Groupe de travail a aussi pris note des renseignements communiqués par plusieurs pays membres sur les résultats obtenus avec le système de localisation universel dans le secteur ferroviaire dans ces pays, et il a décidé de revenir sur ce point en 2005.

APPLICATION DE L'HEURE D'ÉTÉ

36. Afin de pouvoir continuer à surveiller les mesures d'application de l'heure d'été, le Groupe de travail a invité les gouvernements à communiquer au secrétariat des informations à ce sujet, mais seulement dans les cas où des modifications à la Directive 2000/84/CE de l'UE (à savoir début de l'heure d'été à 1 heure TU le dernier dimanche de mars, et fin de l'heure d'été à 1 heure TU le dernier dimanche d'octobre) seraient apportées, ou si les mesures prises n'étaient pas conformes à la Directive.

PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

Document: TRANS/SC.2/2003/2.

37. Le Groupe de travail a modifié et adopté son projet de programme de travail tel qu'il est reproduit dans l'annexe au présent rapport.

QUESTIONS DIVERSES

38. Le Groupe de travail a convenu que sous réserve de l'aval du Comité des transports intérieurs, la première réunion commune du Groupe des chemins de fer de la CEMT et du Groupe de travail des transports par chemin de fer de la CEE se tiendrait sous l'égide de la CEE à Genève, à des dates provisoirement fixées aux 27-29 octobre 2004. La partie CEE se tiendrait les 27 et 28 octobre et la partie CEMT le 29 octobre 2004.

39. Il a aussi été rappelé que le site Web du SC.2 pouvait être consulté à l'adresse: <http://www.unece.org/trans/main/sc2/sc2.html>. Ce site contient les rapports, l'ordre du jour de la prochaine session, les publications importantes et des documents de travail. Pour faciliter et accélérer la publication par le secrétariat des documents de travail pour les sessions du SC.2, il était demandé aux délégués, toutes les fois qu'il leur était possible, d'envoyer leurs communications pour les sessions du SC.2 par courrier électronique à l'adresse: helmut.lehmacher@unece.org ou miodrag.pesut@unece.org.

ÉLECTION DU BUREAU DES SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL EN 2004 ET 2005

40. Le Groupe de travail a élu M. F. Croccolo (Italie) Président et M. M. Radl (Autriche) Vice-Président de ses sessions de 2004 et 2005.

ADOPTION DU RAPPORT

41. Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session (TRANS/SC.2/190, par. 6), une liste des décisions prises au cours de la session a été adoptée à la fin de la session. Le rapport a été rédigé par le Président et le Vice-Président avec l'assistance du secrétariat.

42. Les décisions adoptées par le Groupe de travail au cours de la session figurent dans les paragraphes du rapport énumérés ci-après: 5, 6, 8, 10, 12, 14, 15, 17, 18, 20, 21, 23, 24, 27 à 38, 40 et 41.

Annexe

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR LA PÉRIODE 2004-2008

ACTIVITÉ 02.5: TRANSPORT FERROVIAIRE

02.5.1 Infrastructure ferroviaire

Priorité: 1

- I. *Examen de la situation concernant la mise en œuvre et les modifications éventuelles de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC)*

Exposé succinct: Étude des possibilités d'amélioration du transport ferroviaire international.

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen de l'AGC en vue éventuellement: d'appliquer et, dans toute la mesure possible, d'améliorer les normes et les paramètres d'exploitation en vigueur; de tenir compte des nouveaux courants de trafic Est-Ouest; de rendre plus sévères des normes en matière d'environnement, d'énergie et de sécurité; de tenir compte des Conventions de la CEE sur l'environnement.

Résultats escomptés: Rapport sur la modification du réseau de l'AGC; rapport sur la mise en place d'un réseau ferroviaire européen classique et à grande vitesse.

(2003) (2004)

Priorité: 1

- b) Examen de l'incidence des techniques de transport intermodal, notamment en ce qui concerne les investissements, et de la normalisation du matériel roulant et la vitesse, afin de faciliter l'intégration de ces techniques dans le système ferroviaire et d'assurer ainsi une interopérabilité générale.

Résultats escomptés: Rapport sur les investissements dans l'infrastructure ferroviaire et le matériel roulant dans les pays membres. (2003) (2005)

Priorité: 2

- c) Révision périodique de la liste des gares de triage d'importance internationale afin d'en réduire le nombre.

Résultats escomptés: Rapport actualisé sur l'emplacement des grandes gares de triage du réseau ferroviaire européen. (2005)

Priorité: 2

- d) En tant que suivi de la Conférence sur les transports et l'environnement, élaboration et application de programmes pour constituer un réseau de fret ferroviaire européen efficace en améliorant et en encourageant:

– La modernisation et l'extension de l'infrastructure ferroviaire et de transport combiné;

– L'interopérabilité et la coordination entre les systèmes ferroviaires;

- La modernisation et l'emploi à plus grande échelle de matériel roulant non nuisible à l'environnement;
- La logistique et les services;
- La création de compagnies internationales de fret ferroviaire.

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- e) Enquête périodique concernant le trafic de voyageurs et de marchandises sur les divers tronçons du réseau AGC, afin de faciliter la planification des transports; la troisième enquête est effectuée sur la base des données de l'année 2000.
Résultats escomptés: Rapport sur le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 2000. (~~2003~~) (2004)
Recensement du trafic ferroviaire en 2005. Priorité: 2
- f) Examen des questions relatives à la sécurité dans les tunnels ferroviaires.
Résultats escomptés: Rapport sur la situation actuelle et perspectives relatives à la mise au point de normes nouvelles. (~~2003~~) (2004) Priorité: 2
- g) Examen de l'évolution des nouvelles initiatives prises dans le secteur ferroviaire concernant les relations de transport entre l'Europe et l'Asie (par exemple, organisation de trains de démonstration).
Résultats escomptés: Rapport sur les initiatives actuelles et nouvelles. (~~2003~~) (2004) Priorité: 2

II. *Projet spécial: Chemin de fer transeuropéen (TER)*

Exposé succinct: Dans le contexte de la CEE, les pays du TER ont créé un cadre administratif et financier approprié dans le but de mettre en place un réseau ferroviaire au sein d'un système ferroviaire européen intégré.

Travail à faire:

- a) Étude d'éléments de projet particuliers visant à encourager le trafic ferroviaire international (projet permanent).
Résultats escomptés: Rapport de situation annuel sur les activités menées dans le cadre du projet TER. Priorité: 1
- b) Examen des possibilités de financement du TER afin de promouvoir la construction de grandes lignes ferroviaires internationales et la modernisation des lignes existantes (projet permanent). Priorité: 3 2
- c) Examen de l'application éventuelle des résultats obtenus dans le cadre du projet à d'autres activités de la CEE ayant trait à l'infrastructure ferroviaire, notamment la mise en œuvre de l'AGC et de l'AGTC, afin de tirer parti des expériences mutuelles (projet permanent). Priorité: 2

III. Coopération interrégionale

Exposé succinct: Coopération avec d'autres commissions régionales et organes internationaux participant au développement des liaisons interrégionales.

Travail à faire: Le Groupe de travail sera tenu informé des échanges de renseignements entre les secrétariats des commissions régionales et d'autres organes internationaux afin de bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres régions du monde (projet permanent). Priorité: 3

02.5.2 Harmonisation des prescriptions concernant le transport international par chemin de fer, y compris la facilitation de son exploitation et la sécurité ferroviaire

Priorité: 1

Exposé succinct:

- i) Simplification et harmonisation des formalités administratives, notamment des documents et des formalités au passage des frontières.
- ii) Harmonisation et normalisation des prescriptions applicables à l'utilisation de l'infrastructure ferroviaire, y compris leur informatisation.
- iii) Élaboration de propositions et préparation d'études visant à renforcer et à unifier le transport ferroviaire pour améliorer sa position sur le marché des transports internationaux.
- iv) Analyse des problèmes relatifs à l'harmonisation et à l'amélioration de la sécurité ferroviaire.
- v) Examen des perspectives d'adoption de dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, en vue d'instaurer un régime juridique normalisé (harmonisation du SMGS/SMPS et du CIM/CIV).

Travail à faire: Le Groupe de travail des transports par chemin de fer entreprendra les activités suivantes:

ACTIVITÉS PERMANENTES

- a) Examen des difficultés particulières rencontrées au passage des frontières dans le trafic voyageurs et le trafic marchandises afin d'accélérer les opérations de passage des frontières et d'élaborer un programme pour résoudre les problèmes communs à plusieurs itinéraires.
Résultats escomptés: Rapport sur les contacts bilatéraux et multilatéraux entre les gouvernements et les compagnies ferroviaires pour améliorer le passage des frontières dans le transport ferroviaire international. (~~2003~~) (2004) Priorité: 1
- b) Étude du suivi de la mise en œuvre des recommandations et, le cas échéant, élaboration de textes nouveaux ou modification des textes en vigueur, notamment pour faciliter le passage des frontières afin d'améliorer le trafic ferroviaire international. Priorité: 1

- c) Examen des prescriptions relatives à l'exploitation et à la réglementation du transport ferroviaire, la réduction des délais d'acheminement et l'amélioration de la précision des mouvements dans le transport international de marchandises, les innovations dans l'exploitation des chemins de fer, et l'intégration des services de différentes administrations ferroviaires. Priorité: 2
- d) Étude des possibilités d'harmoniser l'application et les dates d'application de l'heure d'été afin d'améliorer la qualité du transport ferroviaire.
Résultats escomptés: Rapport sur l'application de l'heure d'été. (2003) (2004) Priorité: 3
- e) Analyse des politiques des pouvoirs publics en matière de sécurité ferroviaire, afin de contribuer à améliorer la sécurité des transports internationaux.
Résultats escomptés: Rapport sur la sécurité et application des techniques d'évaluation des risques dans le transport ferroviaire dans la région de la CEE. (2003) (2005) Priorité: 1

ACTIVITÉS À DURÉE LIMITÉE

- f) Analyse des divers éléments de productivité dans le transport ferroviaire et des possibilités d'accroître la productivité des chemins de fer, en particulier pour le transport international.
Résultats escomptés: Rapport biannuel sur le développement de la productivité du transport ferroviaire dans les pays membres. (2004) Priorité: 2
- g) Examen, sur la base des rapports des organisations internationales concernées, des progrès accomplis en matière d'harmonisation des dispositions juridiques régissant le contrat de transport de marchandises et de voyageurs par chemin de fer, afin d'étudier s'il est possible d'assurer la compatibilité des dispositions concernées.
Résultats escomptés: Rapport des organisations internationales sur les progrès réalisés en vue de l'élimination des difficultés dues à l'existence de régimes juridiques différents dans le domaine du transport ferroviaire international. (2004) Priorité: 3
